

BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

- BVD/MD** (Diarrhée Virale Bovine / Maladie des Muqueuses)
- PARATUBERCULOSE**.....
- AUTRE** :
-

(Cocher les garanties
souhaitées)

Entre les soussignés ci-après désignés :

LE VENDEUR

Nom :
Adresse :
Commune :
N° de cheptel :

L'ACHETEUR

Nom :
Adresse :
Commune :
N° de cheptel :

des animaux désignés ci-après :

N° d'identification	Date de naissance	Race	Sexe	Prix de vente	Date de livraison

Il est convenu ce qui suit :

▪ **LE VENDEUR** s'engage à reprendre,

les animaux réagissants

l'ensemble du lot acheté

à l'endroit où ils ont été livrés, dans un délai de **10 jours** à compter de la date de réception du résultat d'analyse, et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente à l'exclusion de tous frais ou débours, si l'un d'entre eux présente un résultat non favorable aux examens suivants :

BVD/MD : Si le test d'antigénémie BVD (PCR, Elisa ou autre) réalisé par un vétérinaire dans les 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux.

PARATUBERCULOSE : Si le test (PCR ou Elisa) réalisé à partir d'un prélèvement effectué par un vétérinaire dans les 30 jours suivants la livraison est positif ou douteux.

AUTRE :

▪ **L'ACHETEUR** s'engage à prévenir le vendeur en cas de résultat défavorable par lettre recommandée avec A.R. dans un délai de **45 jours** à partir de la date de livraison des animaux et à isoler les animaux décrits ci-dessus jusqu'à leur reprise éventuelle par le vendeur.

Fait en triple exemplaires à....., le

LE VENDEUR*,

L'ACHETEUR*,

(*) Faire précéder la signature de la mention " lu et approuvé "